

Le 30 décembre 2020

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le Compte personnel de formation (CPF) permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs.

En décembre 2014, les salariés Casino ont reçu avec leur fiche de paie le nombre d'heures DIF à enregistrer sur le site mis en place par le gouvernement. (si vous avez égaré le document, rapprochez-vous de votre Directeur).

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Le SNTA FO avait communiqué sur le sujet à plusieurs reprises.

Les salariés avaient bénéficié d'un report de la date limite pour enregistrer leurs droits.

Pour leur laisser encore du temps pour faire valoir leurs droits, cette date limite a été, à nouveau, repoussée par le gouvernement :



Vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour faire votre déclaration en ligne.

Dorénavant, votre CPF sera alimenté en EUROS et non en heures.



Soyez curieux et rendez-vous sur le site adéquat !!



Comme toujours, le SNTA FO reste à votre écoute pour toute question et/ou difficulté.

Prenez votre avenir en main... On n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Avec le SNTA FO, pour une information responsable

Prenez soin de vous !

Protégez-vous, protégez vos proches et les autres...
**RESPECTONS
LES CONSIGNES**

le SNTA FO, c'est ensemble, sinon rien